



Election du conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire

Livret de présentation des listes

Le nombre de sièges à pourvoir : 10

1^{er} tour, le 2 février 2021 (et le cas échéant 2^d tour le 8 mars 2021)

Composition du conseil régional de l'ordre des architectes

Le nombre total de conseillers régionaux est de 18.

8 conseillers non sortants

Monsieur Gonzague BLANCHET (44)
Madame Amélie BODENREIDER (49)
Monsieur Gilles CHABENES (44)
Madame Nathalie DEBRAY (44)
Monsieur Rémi LEDRU (72)
Monsieur Jimmy LEDUC (44)
Madame Catherine MALLERET (44)
Monsieur Gérard THIERRY (49)

8 conseillers sortants ou démissionnaires rééligibles

Monsieur Benjamin AVIGNON (44)
Monsieur Philippe BARRE (44)
Monsieur Jérôme BERRANGER (44)
Monsieur Guillaume BLANCHARD (44)
Madame Elodie DEBIERRE (79)
Monsieur Philippe MARTIAL (44)
Monsieur Yann MASSONNEAU (44)
Monsieur Richard SICARD (44)

2 Conseillers sortant ou démissionnaires non éligibles

Madame Annie LEBEAUPIN SAINT M'LEUX (44)
Madame Anaïs TOUBOULIC (44)

Ouverture de la plateforme de vote

Le dépouillement du premier tour aura lieu le 2 février, le vote a lieu uniquement par voie électronique, les électeurs pouvant voter entre le 15 janvier (9 heures) et le 2 février jusqu'à 16 heures.

Règles de vote

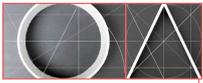
L'électeur peut voter blanc.

L'électeur ne peut voter pour un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être panachées. Dans ce cas, l'électeur respecte, sous peine de nullité de son vote, les règles cumulatives relatives à la parité et à la représentativité des territoires.

- Les règles de la parité imposent de voter pour un nombre de femmes ou d'hommes compris entre zéro et la moitié au plus du nombre de sièges à pourvoir, soit entre 0 et 5 femmes et 0 et 5 hommes.

- Les règles de la représentativité des territoires imposent de voter pour 3 candidats minimum établis dans 3 départements différents, puisque la région comporte 5 départements.



Sommaire des listes par ordre d'arrivée

Liste n°1 « POUR UN ORDRE UTILE ET ENGAGÉ »	3
Profession de foi de la liste n°1	4
Recueil de motivations de la liste n°1	5

liste

« POUR UN ORDRE UTILE ET ENGAGÉ »

Benjamin Avignon

49 ans Masculin
Architecte DPLG
Associé d'une société d'architecture
23 bvd de Chantenay 44100 Nantes
Maitre de conférence associé ENSA Nantes



Sophie Bernard

50 ans Féminin
Architecte DPLG_DESS Urbanisme
Associée d'une société d'architecture
8 rue des Maraichers 44400 Rezé
Unfsa,Gep'Atlantique



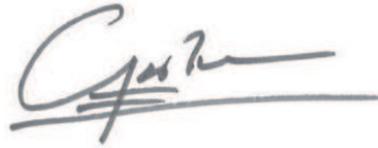
Pascal Fourrier

55 ans Masculin
Architecte DPLG
Associé d'une société d'architecture
7 bvd de Chantenay 44100 Nantes
Maison Architecture Pays de Loire



Elise Gastineau

42 ans Féminin
Architecte DPLG_Architecte du Patrimoine
Libéral
6 rue des Dervallières 44000 Nantes
Association des Architectes du Patrimoine



Philippe Martial

52 ans Masculin
Architecte DPLG_Urbaniste OPQU
Libéral
21 bvd de Stalingrad 44000 Nantes



Anaïs Houeix

32 ans Féminin
Architecte HMONP
Associée d'une société d'architecture
23 rue Guillier de la Touche 49 100 Angers



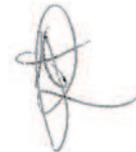
Yann Massonneau

51 ans Masculin
Architecte DPLG
Associé d'une société d'architecture
1 rue du 8 mai 1945 44340 Bouguenais



Anaïs Rohfritsch

31 ans Féminin
Architecte HMONP
CAUE
2 rue de L'ermitage 53000 Laval
Syndicat architecte de la Mayenne



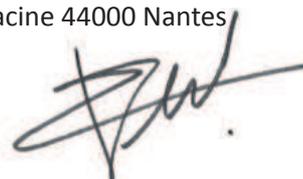
Richard Sicard

48 ans Masculin
Architecte DPLG
Associé d'une société d'architecture
6 quai Magellan 44000 Nantes



Stéphanie Vincent

46 ans Féminin
Architecte DPLG
Associée d'une société d'architecture
14 rue Racine 44000 Nantes



POUR UN ORDRE UTILE ET ENGAGÉ.



44

Philippe
Martial



53

Anaïs
Rohfritsch



44 / 85

Yann
Massonneau



49

Anaïs
Houeix



44

Elise
Gastineau



44

Richard
Sicard



44

Stéphanie
Vincent



44

Pascal
Fourrier



44

Sophie
Bernard



44

Benjamin
Avignon

Nous défendons un Ordre utile, innovant et engagé, en accord avec la transition écologique, axe majeur dont notre profession doit s'emparer. Nos objectifs affichés s'appuient sur l'expérience des conseillers sortants au sein d'un collectif renouvelé. Notre équipe conjugue la diversité des territoires, des pratiques, des générations, pour porter des problématiques et répondre aux enjeux de l'évolution de la profession. Outre les fonctions régaliennes que sont la déontologie et la gestion des litiges, ...

... il nous importe que l'Ordre soit un outil au service des architectes afin que la profession se fédère et s'entraide.

RASSEMBLER ET ÊTRE SOLIDAIRE :

Pour rassembler la profession sur l'enjeu écologique :

Nous défendrons l'idée d'une profession force de proposition pour la conception d'un cadre de vie porteur d'une nouvelle fonction environnementale.

Pour une formation continue, qualitative, accessible à tous :

Nous confirmerons un ordre facilitateur de la formation des architectes, gage de l'innovation architecturale et d'une pratique ouverte aux nouveaux savoirs et métiers de la transition écologique.

Pour rassembler autour de l'architecture :

Nous interviendrons auprès des différentes unités enseignantes pour faire connaître le rôle, l'intérêt et la mission d'un Ordre des architectes, mobilisé pour la défense de son éthique professionnelle.

DÉFENDRE LE MÉTIER D'ARCHITECTE :

Pour la défense de la maîtrise de la qualité architecturale :

Nous continuerons à agir contre les procédures dérogatoires à la commande publique (les PPP, les procédures conception-réalisation, les contrats-cadres, ou toute forme de maîtrise d'œuvre en interne...).

Pour reconquérir la mission complète en marché public et privé :

Nous défendrons un mode d'exercice valorisant la maîtrise totale du projet par l'architecte.

Pour une revalorisation de la rémunération :

Nous lutterons contre le dumping, menace constante d'une baisse de la qualité architecturale, qui fragilise l'économie de notre profession et sa crédibilité.

Pour la suppression du seuil de recours à l'architecte :

Nous continuerons la mobilisation pour faciliter le recours obligatoire à l'architecte, dans l'acte de bâtir.

S'OUVRIR, SE FAIRE CONNAÎTRE, COMMUNIQUER L'ARCHITECTURE :

Pour renforcer les organismes valorisant l'architecture et accentuer leur couverture territoriale :

Nous pérennisons les liens tissés avec les différentes maisons de l'architecture de la région Pays de la Loire. Nous accentuerons le maillage culturel, avec la volonté de créer de nouveaux liens avec les associations oeuvrant pour une ouverture du monde de l'architecture vers le grand public, et les milieux scolaires.

Pour intensifier les liens interprofessionnels sur tous les territoires :

Nous mettrons en résonance les savoirs, les métiers autour de l'architecture. Nous renouvèlerons les liens interprofessionnels avec les autres acteurs du bâtiment. Nous préserverons et augmenterons les liens tissés avec les avocats, les experts judiciaires, la CAPEB, la FFB, l'USH, et de manière plus large les professions réglementées.

Pour conserver l'indépendance des CAUE :

Nous nous engagerons contre leur transformation en agences techniques départementales (concurrence déloyale). Les CAUE doivent pouvoir exercer sereinement leur quatre missions (conseil, assistance, formation et sensibilisation du grand public).

Pour communiquer auprès de tout public :

Nous renouvèlerons une communication engagée de la profession. Nous mutualiserons les supports de communication avec d'autres régions, pour toucher un plus large public.

Pour la reconnaissance de la profession :

Nous solliciterons instances publiques et donneurs d'ordre institutionnels pour démontrer l'intérêt général qu'est l'Architecture. L'architecte doit en être le garant.

POUR UN ORDRE UTILE ET ENGAGE

Benjamin AVIGNON

L'architecture doit être force de proposition et développer comme axe majeur l'expérimentation : c'est un acte de culture. L'architecture doit apporter des réponses que lui pose la société contemporaine. Je milite pour une qualité architecturale dans son exercice et dans sa mise en œuvre, une valorisation de la prestation intellectuelle de la conception et du "bien construit". L'ordre doit savoir intégrer les mutations sociales, culturelles, environnementales, économiques et territoriales pour anticiper les évolutions du monde de la construction et de l'aménagement du territoire. Il doit consolider les formes émergentes d'exercice professionnel (collectif, association) et encourager la solidarité intergénérationnelle.

Sophie BERNARD

Je dirige une petite agence d'architecture à Rezé, travaillant principalement pour le privé, essentiellement local, en rénovation comme en neuf.

Consciente des difficultés parfois rencontrées individuellement, je crois à une mutualisation des connaissances à l'enrichissement entre confrères et avec les autres acteurs de la construction.

A l'occasion de cette élection je souhaite encourager et développer les actions suivantes :

- valoriser les rôles et devoirs de l'architecte
- valoriser les missions et la rémunération de l'architecte
- valoriser les architectes qui se forment
- pousser la profession à muter vers une architecture et un urbanisme de qualité, durables et raisonnés, pour tous et accessible à tous.

Pascal FOURRIER

St-Nazaire, Nantes (Dplg 1991), Paris (apprentissage). Associé du groupe AIA en 2005 pour sa démarche collaborative archi-ingé. Enseignement à l'Ensan (Solar Decathlon 2014). Engagement à la Mra (Prix Architecture Résiliente Innovante 2020).

La transition écologique modifie en profondeur notre métier d'architecte. Concepteurs décisifs du cadre de vie, nous sommes acteurs de la mutation du construit.

Apprendre, inventer l'architecture de la transition, intégrer l'inéluctable transformation de l'existant, initier la coopération des savoirs et métiers, installer un débat, sensibiliser les publics, dispenser nos expériences... au service de l'Ordre, je candidate pour une profession d'architecte force de proposition face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Elise Gastineau

Architecte du patrimoine, ma pratique me conduit à me questionner sur l'inscription de la pratique architecturale dans la durée et dans un territoire.

Je souhaite pouvoir contribuer, à travers mon engagement, aux réflexions sur :

- la considération du cadre bâti et paysager existant dans la construction
- la façon dont la profession peut agir pour la qualité et la pérennité de l'architecture
- la diffusion d'une culture architecturale diverse, s'appuyant aussi sur la connaissance de son patrimoine plus ou moins récent pour nourrir la création architecturale actuelle.

Anaïs HOUEIX

Diplômée depuis une dizaine d'années, je suis associée au sein d'une agence d'architecture d'une vingtaine de profils variés (Architectes, techniciens, économistes, conducteurs de travaux, paysagistes et urbanistes). Cette polyvalence enrichit nos actions.

Cette richesse s'accroît avec la variété des projets (privé, public, scolaire, culturel, loisirs, médical, tertiaire, habitats collectifs et individuels...). Le but en Architecture est de ne pas se donner de limite.

Mes enjeux pour ce mandat sont de :

- Pousser la profession à muter vers une architecture durable (formations, partage des savoirs inter-profession), valeur ajoutée à la qualité architecturale
- Communiquer auprès d'un large public de l'intérêt de l'architecte et de l'architecture
- Revaloriser la rémunération des architectes

Philippe MARTIAL

J'exerce dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme depuis 25 ans.

Mon engagement pour les architectes a commencé dès le début de mon activité au sein de syndicats et de collectifs d'architecte.

Aujourd'hui, je soumets à votre vote l'approbation de la ligne politique institutionnelle menée par CROA PDL depuis 7 ans : un ordre utile pour l'intérêt général et la pratique du métier d'architecte.

Mon engagement auprès de confrères et consœurs s'appuie sur le renforcement d'actions qui visent à : accompagner, former, guider, communiquer, protéger, rassembler, défendre...

Fort d'un premier mandat, je vous confirme ma volonté de réformer notre institution afin d'aider notre profession à prendre sa place, majeure et légitime, pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Yann MASSONNEAU

Investi pendant longtemps dans la Maison Régionale de l'Architecture, Yann Massonneau se présente en étant membre actuel de l'Ordre des Pays de la Loire. « Ayant occupé le poste de trésorier au sein du CROA PL, en lien direct avec les instances nationales lors des différentes commissions des Finances, j'ai pu mesurer au cours de ce mandat écoulé que l'action des élus résonne sur un temps long. Des chantiers demeurent aujourd'hui sur la politique de l'accompagnement, sur l'enjeu de la formation pour tous, ou sur la réflexion d'un élargissement du tableau, et c'est entre autres pour ces raisons que je souhaite prolonger mon engagement au cœur de l'institution. »

Anaïs ROHFRIE

Dans un contexte de crise prégnante, la question du cadre de vie réapparaît comme une préoccupation essentielle. Nous devons ainsi poursuivre la défense du métier d'architecte et affirmer nos compétences. La profession s'est toujours illustrée par son adaptabilité : plus que jamais, il conviendra de faire preuve de flexibilité tout en valorisant de nouvelles pratiques.

L'avenir s'écrit également avec les jeunes inscrits et nouveaux diplômés qu'il convient d'accompagner au plus tôt dans les ENSA.

Il est primordial de s'engager collectivement contre la défiance grandissante envers notre métier, de dédramatiser le recours à l'architecte notamment dans les territoires ruraux et de se positionner face à l'appauvrissement de la culture architecturale.

Richard SICARD

Conseillé sortant, je candidate pour un nouveau mandat afin de continuer et réaffirmer l'élan propulsé lors du premier mandat par une équipe dynamique, engagée et volontaire.

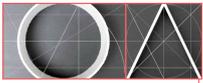
L'ordre se doit d'être utile pour défendre l'indépendance et la valorisation des architectes, acteurs essentiels de l'acte de bâtir et engagé pour garantir la qualité architecturale et du paysage dans sa mutation face aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui.

Stéphanie VINCENT

La culture doit permettre de rassembler, de questionner et d'ouvrir notre regard sur le monde. L'architecture a bien ce pouvoir-là, celui de partager, d'émerveiller et de multiplier le champ des possibles.

La défense d'une qualité architecturale est alors notre engagement quotidien, avec celui de soutenir une démarche écologique ambitieuse. L'Ordre, en tant qu'institution ouverte sur le territoire, a le devoir de porter l'architecture au travers des changements que nous traversons.

Je souhaite poursuivre mes engagements auprès de l'Ordre et défendre mieux encore les valeurs de notre métier, et ce, avec bienveillance.



Proclamation des élus et notification des résultats

Sont proclamés élus au premier tour du scrutin, dans l'ordre déterminé par le nombre de voix obtenues, les candidats ayant réuni un nombre de suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité des suffrages le candidat le plus âgé est élu.

Les votes blancs ou nuls ne font pas partie des suffrages exprimés.

Le résultat du vote est affiché au siège du Conseil régional.

Éventualité d'un second tour

- Dans l'hypothèse d'un second tour, les électeurs recevront de nouveau leurs identifiants et mots de passe ainsi que le résultat du premier tour précisant le ou les noms des conseillers élus le cas échéant, le nombre de sièges restant à pourvoir au second tour et la liste des candidats restant à élire.

- Le dépouillement du second tour aura lieu le 8 mars, les électeurs pouvant voter entre le 19 février et le 8 mars jusqu'à 16 heures.

- Il n'est pas accepté de nouvelles candidatures entre le 1er et le second tour.

- Les candidats peuvent se désister et les listes peuvent se regrouper.

Les conditions de parité et de représentativité des territoires ne s'appliquent plus dans le cadre des regroupements de listes. Une liste regroupée peut donc comporter plus de femmes que d'hommes (ou inversement) et ne plus être représentative du territoire.

- Au second tour, l'électeur peut toujours choisir des candidats sur plusieurs listes. Il reste tenu, de respecter les règles de la parité qui imposent de voter pour un nombre de femmes ou d'hommes compris entre zéro et la moitié au plus du nombre de sièges restant à pourvoir.

L'électeur doit également respecter les règles de la représentativité des territoires si les candidats élus au premier tour ne représentent pas le nombre de départements imposé par l'article 5 du décret du 28 décembre 1977.